



Maison de l'Agriculture – 52 avenue des Iles - 74994 Annecy Cedex 9

Annecy, le 10 octobre 2006

COMMUNIQUE

Exonération d'impôt pour la Dotation Jeune Agriculteur (DJA)

Une nouvelle victoire syndicale pour le réseau JA - FNSEA puisque l'annonce du Ministre est confirmée dans le projet de loi de finances pour 2007.

Désormais l'attributaire d'une DJA bénéficiera d'un abattement de 100% sur le revenu de l'année de comptabilisation.

Il s'agit d'un acquis important faisant suite à un long travail mené par le syndicat pour favoriser le renouvellement des générations et le dynamisme de notre profession.

La FDSEA et les JA Haute-Savoie se félicitent de cette décision qui améliore les conditions d'installation des jeunes agriculteurs.

Source : FDSEA, octobre 2006.